



CHARTE DU CONDUCTEUR RESPONSABLE

- Chaque conducteur doit au minimum une fois par an présenter l'original de son permis de conduire à l'employeur ;
- Le conducteur à qui a été attribué le véhicule de société doit toujours être présent dans le véhicule lors de son utilisation. Si besoin, il peut le faire conduire par un tiers en s'assurant qu'il a plus de 5 ans de permis de conduire ;
- Chaque conducteur s'engage à prévenir immédiatement l'employeur de la perte de son permis, **suspension et annulation** et à ne plus conduire le véhicule mis à disposition ;
- En cas d'accident, chaque conducteur s'engage à remplir le constat amiable en relatant la stricte réalité.
- Le conducteur s'engage à n'utiliser le véhicule dans le cadre d'un usage normal et à se comporter en bon père de famille pour le préserver (contrôle de la pression des pneumatiques, des différents niveaux, propreté des organes de sécurité...) ;
- Le conducteur s'engage à ne pas conduire sous l'empire d'un état alcoolique ou suite à la prise de stupéfiants ou médicaments ;
- Le conducteur s'engage à mettre sa ceinture de sécurité et à obliger ses passagers à en faire de même ;
- Le conducteur s'engage à ne pas utiliser son téléphone portable sans kit mains libres ;
- Le conducteur s'engage à respecter les règles du code de la route (vitesse, distances de sécurité, stationnement handicapé...)
- Tout manquement matérialisé par une amende sera à régler par l'auteur de l'infraction, tant pécuniairement que par les éventuels retraits de points ;
- Les véhicules de fonction ne peuvent faire l'objet de co-voiturage, contre rémunération, exemple : "bla bla car" et autostop ;
- Le conducteur s'engage à respecter les gestes barrières dans le véhicule.

- Le conducteur s'engage à maintenir un niveau de propreté que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de son véhicule.
 - Il est interdit de FUMER dans le véhicule.
 - Toutes anomalies (mécanique ou carrosserie) doivent faire l'objet d'un mail informant le responsable de parc (gpaux@demeyere.fr)
-

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance de la charte du conducteur et m'engage à la respecter .

Fait à PERENCHIES le